L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS JEUDI MATIN, 16 JUILLET 1874. 47me Année.

DUFOUR & LIMET,
PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS.
JEUDI MATIN, 16 JUILLET.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Par Hoffman, Marks & Co, au No. 164 rue du Canal, le stock endommagé de L. Lange.

Par E. Roger & Co., dans leurs salles d'encan,—Bottes, souliers et brodequins.

Par Placide J. Spear, au coin des rue Toulouse et Bourgogne, groceries, faïences, etc.

Par S. Guinault, rue Royale, entre Toulouse et St-Louis, l'ameublement de l'ancienne pension de Mme Stockton.

Par Hoffman, Marks & Co, à leurs salles de ventes, rue de Chartres, habillements finis de saison, étoffes à habillements et chapeaux.

La dette de Ville.

La dette certifiée de la ville de la Nouvelle-Orléans s'élevait au 30 juin 1873 à la somme totale de $21,051,333.

Deux ans après, au 30 juin 1874, elle s'élevait à $21,828,232. L'augmentation a donc été de $776,909.

Nous n'en faisons pas un crime à l'administration actuelle, attendu qu'avec la Législation existante, il était presque impossible que la dette n'augmentât pas d'année en année, aussi bien sous un Conseil de citoyens blancs que sous un autre Conseil. Cependant, la dernière Législature radicale qui a siégé sous le gouvernement de Warmoth, avait adopté une limite pour la dette de ville, et cette limite avait été fixée par elle à vingt-trois millions. Au premier abord, il semblait que cette différence de $1,948,677 entre la dette d'alors et la limite, constituât une marge assez grande pour qu'on pût arriver à une diminution soit de dette soit de taxe avant d'avoir atteint le *nec plus ultra* de la permission législative. Mais après réflexion, et surtout après les leçons de l'expérience, on comprenait que cela pourrait ne pas suffire, ou, pour nous renfermer dans les bornes du texte, on comprenait que la distance serait bientôt franchie.

Et cependant déjà en 1872, les dépenses de la ville, y compris celles de la police, devaient être calculées sur une taxe limitée à 1 1/4 pour cent. C'était là une bonne mesure. Mais il y avait et il y a encore aujourd'hui, un gâchis dans les lois qui régissent cette matière. Si d'un côté, elles imposent une limite à la dette, de l'autre, elles en permettent l'extention en dépit de toutes les précautions possibles. Cela s'explique par l'ignorance et la vénalité même des Législatures. Les assemblées de Warmoth ressemblaient aux assemblées de Kellogg. Quand, il leur arrivait, par hasard, de voter quelque chose de bon et d'utile, dès le lendemain elles s'empressaient, sur la présentation du premier représentant venu, de voter des mesures dont les conséquences devaient anéantir le résultat favorable qu'auraient pu avoir les mesures de la veille.

Il y a ici, dans notre administration de ville, plusieurs départements qui ont chacun le pouvoir d'ajouter au contingent de la dette municipale. Ce sont les cours de justice, le bureau métropolitain, le bureau d'école et le bureau du Parc. Le Conseil de ville lui-même peut dire qu'en faisant telle amélioration pour les rues, l'éclairage et le dessèchement ou l'écoulement des gouttières, il ne fait que se conformer à la loi. Le Conseil de ville trouvera même des gens qui lui diront qu'il fait bien et qu'il n'en fait pas même assez. Nous connaissons des journaux qui parlent sans cesse de la nécessité de diminuer les charges dont les contribuables sont grévés et qui seraient prêts à mettre le Conseil de ville en accusation si, par des raisons d'économie forcée, il venait à opérer quelques réductions sur l'entretien des ponts ou des rigoles.

Si les cours de justice et les divers bureaux que nous venons de mentionner en font autant, c'est-à-dire s'ils font tout ce que les lois leur permettent de faire en dépit de la loi générale de limitation qui devrait être la loi suprême, il est clair que les économies deviennent impossibles et que la dette ne peut que s'accroître indéfiniment.

Le Conseil de ville qui a précédé celui-ci, bien qu'il fût d'origine radicale, s'était préoccupé sérieusement d'un pareil état de choses. Il avait dénoncé maintes fois et avait jugé qu'une dette portée à 21 millions était déjà bien au-dessus des ressources fiscales de la ville dont il reconnaissait l'appauvrissement. C'est pour cela que, dans des vues d'économie, il avait demandé que les bureaux de police et d'école fussent dépouillés de leurs pouvoirs budgétaires et que la taxe du parc fut supprimée. Il avait demandé ces réformes comme une condition *sine quâ non* de la limitation de la dette à 21 millions.

Deux ans se sont écoulés depuis et la dette est déjà arrivée à près de 22 millions, bien qu'un journal, ami particulier des rentiers et des agioteurs, soutienne qu'une économie de $417,000 a été faite par l'administration actuelle sur les dépenses générales de la ville. Cela est peut-être vrai sur le papier, mais il faut voir la fin. Nous nous rappelons que la dette qui au 30 juin 1872 n'était portée par l'administration Flanders qu'à $21,051,333, se trouve tout-à-coup élevée, au 31 décembre de la même année, à $22,245,978 un mois après l'entrée en fonctions du Conseil actuel.

Maintenant la dette avouée est d'environ 22 millions; c'est le chiffre accusé au 30 juin dernier; que sera-t-il au 31 décembre prochain, époque où il faudra limiter la dette en y comprenant tous les titres et les certificats de dette quelconques, de manière à ne rien laisser en dehors de cette capitalisation finale.

On dit : il est défendu au Conseil de ville d'émettre aucun certificat de dette à moins que le montant n'en soit représenté en monnaie courante dans la caisse du trésor. Cela n'est pas exact; c'est à partir seulement de la liquidation du 31 décembre prochain que l'interdiction dont il est question aura son effet. Jusque là le Conseil pour faire ce que ses prédécesseurs ont fait, il peut émettre des certificats et tous autres titres de dette sans respecter de borne que celle de la dette dont le chiffre en aucun cas ne pourra dépasser 23 millions.

Avons-nous maintenant l'espoir de faire une liquidation plus favorable? non, pas le moindre. En 1872, année que nous avons prise pour point de rapprochement parce qu'elle fut la fin de l'administration créée par Warmoth, les taxes ne furent perçues qu'aux deux tiers, bien que les contribuables fussent moins épuisés qu'ils ne le sont aujourd'hui et bien que les maisons fussent occupées par des locataires plus responsables et qu'en somme les loyers fussent mieux payés. Ces mêmes taxes, cette année, n'ont été collectées qu'au tiers et il faut poursuivre pour la collection des deux autres tiers, car le délai légal pour le payement est expiré.

Qu'est-ce que les poursuites de l'avocat de ville produiront? si elles peuvent faire monter la collection à la moitié c'est-à-dire à $1,650,000, ce sera beaucoup et pour arriver là il faudra saisir et faire vendre des milliers de maisons et mettre sur le pavé des milliers de familles. Est-ce là une solution recommandable? Est-ce là un moyen avouable de se procurer de l'argent? Et quel sera le résultat de ce moyen? Le résultat sera une addition de $1,650,000 aux $3,300,000 environ qui restent non collectés des dix années de taxes précédentes, en tout 5 millions à peu de chose près, avec un dessèchement ruiné et qui devrait être réduit au moins de la moitié, réduction à laquelle se déciderait sans hésiter une administration qui aurait quelque pudeur et quelque sentiment de justice, une administration qui aurait une sollicitude égale pour tous les intérêts et non une prédilection marquée pour les agioteurs, les rentiers, les gros salaires et les sinécures.

Qu'y a-t-il à répondre à ces conclusions? Peut-on dire que l'exercice fiscal de l'année 1874 finira mieux que nous ne le supposons? Eh bien, voyons la progression du déficit dans la collection des taxes. Pour les sept ou huit années qui ont précédé l'augmentation subite des taxes, de 1868 à 1869, inclusivement, nous ne voyons qu'un déficit annuel d'environ $180,000 à $190,000. Pour 1870, l'arriéré est de $233,000; pour 1871, cet arriéré est de $400,000 et pour 1873, il est de 785,000. Qu'on juge par là de ce qu'il pourra être pour l'année courante! La perspective saisit d'effroi.

Et néanmoins, aucune voix, si ce n'est la nôtre, ne s'élève dans la presse contre cet épouvantable état de choses, où l'intérêt le plus légitime et le plus sacré de la société va périr, l'intérêt de la propriété, l'intérêt de l'héritage, base de la famille et de toute congrégation civilisée.

En revanche, on s'apitoye sur le compte des officiers publics qui ne sont payés qu'en papiers dépréciés; on s'apitoye sur le sort des spéculateurs de la finance qui nous ont réduits, par l'agiotage, à l'extrémité de gêne et d'appauvrissement où nous sommes, et qui sont menacés d'une réduction dans la valeur nominale de leurs titres impurs. Et un rapporteur monétaire a la simplicité et l'audace d'écrire que si les contribuables *pouvaient* et *voulaient* remplir leurs obligations promptement, sans encourir les frais et les pénalités de la loi inexorable, l'état financier de la ville serait regardé comme satisfaisant. Il est vrai qu'il ajoute que le gouvernement doit diminuer les dépenses par tout retranchement possible, mais il se garde bien d'indiquer quels retranchements il faut faire, et il se garde surtout de toucher à l'intérêt des agioteurs.

En résumé l'administration réformiste laissera le gouvernement de la ville dans une position plus embarrassée et plus obérée que jamais, et avec un capital de dette dépassant de $1,300,000 le capital de dette certifié au 30 juin 1873. Voilà qui est peu encourageant et voilà ce que le rapporteur monétaire du *Times* n'a pas entrevu—ou n'a pas voulu dire.

LE RÉGIME RADICAL ET LES CAPITAUX ÉTRANGERS.—Que dirait-on d'un journal qui appellerait incendiaire l'homme qui, voyant les flammes sortir d'une maison, crierait "au feu" et inviterait les habitants à la quitter jusqu'à ce que le feu soit éteint?

Le *Republican* avance une assertion du même genre quand il prétend que nous cherchons à écarter les capitaux étrangers de la Louisiane, parce que nous constatons—ce qui est évident pour tout homme de sens—que les capitaux nous éviteront ou nous fuiront tant que le régime radical subsistera. Est-ce notre faute si ce régime est devenu—et, malheureusement, avec trop de raison—un épouvantail? Est-ce que nous avons jamais, comme notre contradicteur, encouragé expressément ou tacitement les actes de prodigalité, de gaspillage, de vénalité et de corruption des diverses législatures depuis 1868?

L'organe radical a tort de citer l'administration de la ville; il sait bien que cette administration, par un compromis que nous avons dénoncé, s'est mise à la remorque de l'usurpation et que la responsabilité de ses défaillances retombe aussi bien sur M. Kellogg que sur ses propres membres.

PROCÉDÉ EXPÉDITIF DE CRISTALLISATION DU SUCRE.—Un habitant de la Californie, F. W. Partz, vient d'inventer un procédé très expéditif pour transformer la cassonade ou sucre jaune, en sucre blanc, concret et divisé en morceaux carrés réguliers. Ce procédé dispenserait entièrement de l'emploi des raffineries, car il permettrait aux planteurs de livrer leur sucre au commerce sous la forme la plus convenable à la consommation. Le sucre au lieu d'être livré en pains coniques, serait livré en morceaux de la grosseur de ceux dont se servent les consommateurs.

Par ce procédé, suivant un journal de la Californie, le sucre granulé, sortant du centrifuge, est transformé, en quelques heures, en cubes de trois quarts de pouce, aussi ferme que l'est le sucre cristallisé en pains et d'un aspect supérieur. Ces cubes sont produits par la machine actuellement en opération, à raison de 36 livres à la minute et ils sont séchés en deux heures. Le coût total de la façon dépasse à peine un dixième de cent par livre.

L'avantage réclamé pour cette invention est de produire du bon sucre, dur et blanc à prix réduit. En outre, le sucre sorti du *vacuum pan* à midi, peut être mis en barils et emmagasiné avant la nuit, ce qui évite l'encombrement de la sucrerie et une perte de temps qui se traduit par une perte d'intérêt sur le capital représenté par le produit.

Dès que nous aurons de plus amples renseignements sur cette invention, nous nous empresserons d'en faire part à nos lecteurs.

COLLÉGE DE LA PASSE CHRISTIAN.—Nous avons reçu une invitation à assister aux exercices de fin d'année qui auront lieu dans cette institution le 23 courant. Nos remerciements au frère Léonidien, président.

FINALEMENT ET POUR CONCLURE.—Le dernier concert-loterie pour la Bibliothèque Publique du Kentucky, va avoir lieu. La dernière chance de faire fortune avec presque rien sera offerte dans quelques jours. Ainsi pensent des centaines et des milliers de gens qui achètent dans toutes les parties du monde des billets pour cette loterie et ces gens-là ont raison. C'est la dernière chance et ils veulent en profiter. Lisez l'annonce et voyez si ce n'est pas quelque chose de glorieux.

NE TARDEZ PAS.—L'homme timide et lent n'a jamais rien et n'accomplit jamais rien. La fortune favorise les hommes braves, prompts et entreprenants. Les joueurs heureux à la loterie du cinquième concert de la bibliothèque publique du Kentucky, seront ceux qui auront été hardis et prompts. Le 31 juillet, jour de clôture, est proche.

CHEMIN DE FER DE LA NLLE-ORLÉANS, ST-LOUIS & CHICAGO.—Des billets pour l'excursion régulière du dimanche matin seront encore mis en vente, à partir de dimanche prochain 19 du courant. Ces billets étant vendus à des prix réduits, sont bons pour le retour sur le train de 10 heures et demie du soir, le même jour seulement.

GRAND CHEMIN DE FER DE NOUVELLE-ORLÉANS, ST-LOUIS ET CHICAGO.—A dater du 19 du courant les départs sur cette grande ligne auront lieu comme suit : Par l'express à 7 heures du matin et par la malle à 5 heures du soir; les arrivages par l'express à 10 heures et demie du soir et par la malle à 8 heures du matin. Ces changements seront faits le matin du 19 du courant.

MEUBLES! MEUBLES!!—Il y a meubles et meubles, de même qu'il y a fagots et fagots. Si vous voulez de beaux et bons lits Victoria, des sideboards bien confectionnés, des tables et des chaises bien solides, des armoires dans lesquelles les insectes ne pénètrent point, d'élégants sofas, —le tout à TRÈS BON MARCHÉ—adressez-vous à M. Jos. B. Hubbard, au coin des rues Remparts et Perdido.

RÉCOLTES.—Nous lisons dans l'*Observateur* de la Pointe à la Hache :

Nous avons encore eu cette semaine plusieurs averses, c'est ce qu'il nous faut maintenant.—Le fleuve baisse toujours,—les habitants ne peuvent, qu'à de rares exceptions, noyer leur champs à riz,—mais les eaux pluviales suffisent pour le moment.—Le riz monte assez généralement. Tout promet une récolte abondante.

Sur la rive gauche, et dans le voisinage immédiat de la Pointe à la Hache, le riz est en retard, la plupart des habitants ayant perdu leur première semence.

La canne pousse rapidement et son feuillage d'un vert sombre, annonce la force et la vigueur d'une récolte qui sera probablement très belle, considérant les pertes occasionnées par le manque d'organisation du travail, le prix élevé de la main d'œuvre, etc., etc.

— Le président de la République a été officiellement informé de la prochaine arrivée à Paris du roi des îles Sandwich.

Ce souverain est accompagné dans son voyage par M. Peirce, chancelier de France à Honolulu, et par une suite nombreuse.

Le roi des îles Sandwich visitera les principales capitales de l'Europe, afin de se rendre compte par lui-même des progrès de la civilisation européenne, et d'en faire profiter ses sujets.

TROUBLES EN PRUSSE.—Nous trouvons dans le New-York *Herald* la dépêche suivante :

Londres, 11 juillet, 6 heures du matin : Une dépêche spéciale au *Daily News*, annonce que des révoltes ont éclaté, sur plusieurs points, parmi les paysans de la Prusse du Nord, par suite des nouvelles lois qui font des changements dans les administrations locales.

Les troupes ont dû être appelées, et dans un conflit qui a eu lieu trois personnes ont été tuées.

On s'attend à des troubles sérieux.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Une bonne mesure adoptée par le comité démocratique de paroisse.

Nous publions aujourd'hui dans nos colonnes d'annonces, les résolutions adoptées par le comité exécutif de paroisse du parti démocratique, résolutions que nous approuvons fort, parce qu'elles mettent un frein aux petites ambitions personnelles qui pourraient semer la division dans les rangs des conservateurs.

Notre comité de paroisse a fait preuve en cette circonstance d'une sagesse et d'un désintéressement qui lui vaudront les éloges de tous les vrais patriotes.

Premier jour de l'exposition agricole.

L'exposition agricole a commencé hier soir et durera trois jours comme nous l'avons déjà annoncé.

Le but des organisateurs est d'encourager la culture des arbres fruitiers, des légumes et des fleurs.

Maintenant que le capital manque aux grands planteurs; que le travail est désorganisé; que les vastes habitations de la Louisiane et du Sud produisent à peine de quoi payer leurs taxes; et que les herbes de l'abandon couvrent une immense étendue de terres fertiles; c'est un fait que la grande propriété ne peut plus guère prospérer en restant intacte; et nous avons lieu de croire qu'il y a beaucoup trop de grands cultivateurs pour le peu de capital dont l'État dispose actuellement et pas assez de fermiers et de maraîchers.

La Louisiane a été trop habituée à être riche; elle a trop compté sur la fécondité de son sol.—Elle commence à s'apercevoir du changement notable qui s'est opéré en elle.

Elle a trop négligé jusqu'à présent des milliers d'industries nouvelles, qui pouvaient contribuer à lui rendre sa prospérité première.

Ce qui faisait la puissance et la richesse du Sud avant la guerre, c'était la grande culture avec l'esclavage; ce qui fait sa faiblesse aujourd'hui, c'est la grande culture sans l'esclavage.

On voit comme l'Ouest, a grandi en quelques années, avec son système de fermes; comme il s'est peuplé avec des millions d'immigrants blancs!

La Louisiane pourrait en faire autant si elle voulait adopter les mêmes moyens et encourager de la sorte l'immigration blanche.

C'est le succès qui attire, et les immigrants ressemblent beaucoup aux moutons de Panurge, en ce sens, que lorsqu'ils se mettent une idée en marche dans une direction quelconque, tous suivent à la file.

Le but de la Grange des cultivateurs, qui président actuellement à notre exposition agricole, nous paraît donc éminemment louable et nous voudrions le voir encouragé par tous ceux qui ont à cœur les intérêts de la Louisiane.

Il y a en ce moment tant de bras sans emploi; il y a tant de jeunes gens qui affluent à la Nouvelle-Orléans,—des campagnes mêmes,—dans l'espoir d'obtenir des places, et qui sont désappointés. Ne pourraient-ils pas former des associations et cultiver la terre?

Que l'on visite nos marchés et l'on verra que les légumes se vendent à des prix énormes, à cause de leur rareté. D'un autre côté les terres se donnent littéralement, tant elles ont perdu de leur valeur.

En cultivant des pommes de terre et des oignons, dans les environs de la ville, on peut vivre indépendant et faire vivre sa famille dans l'aisance.

La véritable source de la fortune est dans notre sol fécond, et du moment où les jeunes gens blancs, qui restent oisifs faute d'emploi, prendront le parti de cultiver la terre, nous pourrons dire sans crainte de nous tromper, la Louisiane est sauvée et régénérée.

Nous avons visité hier soir la salle de l'exposition, mais, nous avons trouvé que les préparatifs n'avaient pas été complétés.

Nous regrettons ce retard et nous espérons qu'il y aura d'autres envois de plantes et de fruits pendant la journée.

Nous attendrons donc à demain pour parler plus particulièrement des produits du sol de la Louisiane qui seront exposés.

Encore un Mystère plus impénétrable que Jamais.

Nous apprenons qu'hier matin, un M. James Stokes, gardien de l'hôtel St-Louis—l'hôtel St-Louis a beaucoup de gardiens,—a été rendu père d'un fort bel enfant, de la façon la plus imprévue du monde.

Voici la chose :

M. Stokes était assis sur les marches de l'hôtel et fumait sa pipe ou son cigare, lequel des deux importe peu,—lorsqu'une femme jeune, jolie et élégamment vêtue s'est approchée de lui et l'a prié de tenir un paquet pour elle, jusqu'à ce qu'elle ait fait quelques achats dans un magasin à l'encoignure.

M. James Stokes est galant et il s'est empressé de se rendre au désir de la jeune femme, qui a disparu, après lui avoir remis le susdit paquet,—un singulier paquet, entouré de toile blanche et d'une forme longue.

Une demi-heure s'est écoulée, et la femme inconnue ne revenait pas; tout à coup M. Stokes a senti le paquet qui s'agitait sur ses genoux et il a entendu quelque chose qui ressemblait au miaulement d'un chat.

On devine son étonnement et son émotion. Supposant qu'il avait été dupe de quelque mauvaise plaisanterie, et désirant s'en assurer, il a déchiré l'enveloppe du paquet, et,—Oh stupéfaction!—il s'est trouvé avec un petit enfant dans les bras.

Pendant cinq minutes entières, M. Stokes a regardé d'un air effaré le dépôt étrange qui lui avait été confié, et pendant ces cinq minutes, il avait la plus drôle de mine imaginable.

Enfin, il s'est remis de sa première émotion et il a pensé à porter secours au malheureux petit être, tout mignon et tout rose, qu'une mère dénaturée avait ainsi abandonné.

L'enfant, qui avait été à moitié étouffé par le linge qui l'enveloppait complètement, a été rendu à la vie par ses soins, et M. Stokes a été à la plus prochaine station de police raconter son histoire et se défaire de son fardeau.

On ne sait pas, nécessairement, quelle est la mère coupable. M. Stokes pourrait peut-être reconnaître la femme qui lui a remis le *paquet*, mais il est douteux qu'il la rencontre.

Le pauvre petit enfant, innocent des fautes de ses parents, a été confié aux bonnes sœurs de l'asile de St-Vincent.

En voilà un vrai mystère!

Tentative d'incendie.

Vers deux heures et demie, hier matin, le caporal Ryan, de la police métropolitaine, a arrêté deux individus répondant aux noms de Jno. Bennet et Jno. Murphy, qu'il accuse d'avoir voulu mettre le feu à une maison inhabitée, sise rue St-André, entre Rousseau et Tchoupitoulas. Le caporal déclare avoir vu sortir de la maison ces deux personnages et avoir trouvé, quelques minutes après, une dame-jeanne pleine d'huile de pétrole sous l'escalier de la dite maison.

Le Cas d'empoisonnement.

On n'a pas soulevé complètement encore le voile de mystère qui entoure cette horrible affaire. Les soupçons sont toujours dirigés contre la négresse dont nous avons parlé déjà, mais on n'a acquis aucune certitude.

Hier matin, une fille de Mme Verdon en voulant moudre du café dans la cuisine, a trouvé une poudre rougeâtre dans le moulin, dont elle a recueilli une pincée avec la pointe d'un couteau de table.

Le docteur Watkins a pris cette poudre dans le but de l'analyser.

Dans la journée d'hier, la femme de couleur que l'on soupçonne, mais dont Mme Verdon continue à taire le nom, est venue rendre visite à la maison et a essayé de se disculper avant d'être accusée.

M. et Mme Verdon et leur petite fille sont beaucoup mieux, grâce aux puissants antidotes qui ont été administrés à temps.

L'état du jeune Hyppolite Legran est très critique et l'on désespère de le sauver.

Ivre-mort.

Vers une heure hier matin le sergent Gray de la police métropolitaine, passant devant l'hôtel St-Louis a trouvé un soi-disant gardien de la paix, répondant au nom de John Augustin, étendu ivre-mort sur le trottoir.

On l'a conduit à la station du troisième precinct, où il a été plongé dans les profondeurs de la calaboose.

On nous dit que ce brave agent avait été envoyé pour garder la maison d'État de Kellogg et Cie., mais, il paraît qu'il n'a pas su se garder lui-même.

Dieu nous délivre de pareils gardiens!

Encore un enfant noyé.

Nous sommes dans la saison des noyades aussi bien que des suicides, car tous les jours on nous rapporte le cas de quelque malheureux qui s'est noyé.

La chose est arrivée hier après midi, à un petit garçon âgé de dix ans, du nom de Henry Fowles, qui se tenait debout sur un radeau, au pied de la rue Joseph et qui est tombé accidentellement à l'eau. Son corps n'a pas été retrouvé.

Les régates du Bayou St. Jean.

Les régates tant annoncées et tant désirées du Bayou St. Jean entre les trois clubs rivaux, les *Pélicans*, les *Orléans* et les *Riversides*, ont eu lieu hier après-midi, le temps ayant bien voulu se mettre au beau pour l'occasion.

Il est inutile de dire qu'il y avait une foule considérable pour assister aux prouesses des canotiers, cela va de soi.

Les *Orléans* et les *Pélicans* se sont mis en ligne pour la première course—trois milles aller et retour.—L'équipage du bateau "Annie E.," appartenant au premier des deux clubs était composé de Messieurs P. N. McGrath, J. W. Donnelt, P. J. McGrath, James McCune, et W. McCaffrey. L'équipage du bateau "Viola," appartenant au second club, était composé de Messieurs F. Claiborne, E. G. Keen, J. M. Bayhi, L. P. Chaudet et George Keen.

Les *Pélicans* ont remporté la victoire, faisant le trajet en vingt-trois minutes cinquante-neuf secondes un quart, et dépassant leurs adversaires d'une longueur.

La seconde course a eu lieu entre les *Riversides* et les *Pélicans*.

Distance, toujours trois milles, aller et retour.

L'équipage du bateau "Canary" appartenant au premier club, se composait de messieurs P. Gallaher, Thos. Gleason, Jno. O'Brien, E. T. Diamond et Ben Rodgers.

L'équipage du bateau "Viola," appartenant au second club, se composait de messieurs F. N. Volckmann, J. J. Birmingham, B. F. Edwards, George Villeré et George Keen.

La joute n'a duré que vingt-et-une minutes quarante-neuf secondes trois quarts, et la victoire est restée aux "Riversides," qui ont distancé les "Pélicans" de plusieurs longueurs.

La troisième course décisive entre les vainqueurs des deux premières joutes, les *Riversides* et les *Pélicans*, a été très remarquable. La distance était de deux milles et elle a été parcourue en douze minutes trente-neuf secondes et demie, les "Riversides" battant les "Pélicans" d'une longueur à peine.

Quand les régates ont été terminées, il faisait déjà presque nuit, et les canotiers avec leur nombreux invités se sont rendus au jardin Magnolia, où, après que vainqueurs et vaincus eussent trinqué fraternellement à la ronde, les danses ont commencé aux accords d'un orchestre improvisé et elles ont duré jusqu'à une heure avancée.

Nos remerciements sont dûs au club *Pelicans*, duquel nous tenons nos invitations, et plus particulièrement à M. L. P. Chaudet, qui en fait partie, pour les informations qu'il a bien voulu communiquer à notre reporter.

Accident.

Vers trois heures, hier après midi, M. Charles Mobray a été renversé sur la voie du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, Mobile et Texas, près de Gentilly, par un train qui passait.

Il a été grièvement blessé et on a dû le transporter à l'hôpital de charité.

LES BRULEURS DE SORCIERS.—Nous lisons dans le *Trait-d'Union* de Mexico :

L'AUTO-DA-FÉ DE JACOBO.—Le journal officiel de Sinaloa publie les détails suivants, sur les suites de ce triste événement :

"Le préfet de Concordia, accompagné du juge de première instance, de son secrétaire et d'une force auxiliaire de 45 hommes pris parmi les habitants de cette ville et des villages de Zavala et Verde, s'est rendu à Jacobo, afin de poursuivre les auteurs et les complices de l'exécution de Diego Lugo et de Geronimo Porras, brûlés le 7 mai dans ce village.

"De suite, on a arrêté et mis à la disposition du tribunal de première instance, les juges Ignacio Castillo propriétaire et Isidoro Moreno suppléant, ainsi que le directeur ou *cerval* du tribunal, Francisco Diaz et Damian Lerma, Monico Gonzales, Martin et Hermenegildo Lucas.

"Il ne reste plus à arrêter que Manuel Raimundo, complice de cet horrible auto-da-fé."

Les autorités supérieures, mieux éclairées que les alcades de villages indiens, devraient poursuivre sans relâche les coupables et donner de salutaires exemples de châtiment exemplaire. Nous avons le regret de constater qu'il n'en a pas été ainsi : le crime d'Ahualulco, sons de puissantes influences et de regrettables préjugés, est encore impuni, bien que les premiers pas de la justice aient été fort actifs, et nous ne savons rien de la cause des assassins de Jacobo depuis qu'elle a été mise entre les mains du juge.

Moyen de rendre le bois incombustible

Le nouvel et terrible incendie de Chicago donne un vif intérêt d'actualité aux informations suivantes :

Le correspondant de la *Pall Mall Gazette* qui réside à Plymouth, télégraphie les renseignements suivants sur les expériences qui viennent d'être faites dans ce port d'un bois rendu non inflammable et propre à la construction des navires.

L'essai, ordonné par l'amirauté, d'une méthode tendant à rendre le bois non inflammable en le saturant avec du tungstène de soude, vient d'être terminé dans les docks de Devonport. Ces expériences ont été attentivement suivies par le vice-amiral sir William Hall et les officiers supérieurs des docks de Devonport.

Il a été parfaitement démontré que le bois ainsi préparé est bien moins inflammable que le bois ordinaire; les copeaux et les fragments de ce bois, quoique pouvant être détruits par le feu, perdent la propriété de s'enflammer d'eux-mêmes et de mettre le feu aux pièces essentielles et solides du bois saturé par la soude; de plus, les charpentes ainsi préparées résistent absolument aux flammes, à moins qu'elles ne restent longuement exposées à un feu ardent.

Mais tous ces avantages sont diminués par les dépenses causées par la saturation du bois et par l'augmentation du poids des charpentes.

Aussi l'amirauté a-t-elle résolu de se livrer à de nouvelles expériences auxquelles assisteront les lords de l'amirauté eux-mêmes, avant de payer à l'inventeur, le docteur Jones, la somme considérable qu'il demande pour pouvoir mettre en pratique son procédé.

Deux petits navires vont être immédiatement construits, l'un avec du bois préparé, et l'autre avec du bois ordinaire. Ces deux navires, dont les dimensions seront parfaitement exactes, seront remplis de matières inflammables et livrés aux flammes en même temps. De cette manière, on pourra se convaincre des obstacles qu'oppose aux progrès du feu le bois saturé avec le tungstène de soude, et déterminer jusqu'à quel point cette préparation peut retarder, sinon empêcher, l'incendie des navires en mer.

LE PAPE ET LA BELGIQUE.—Nous trouvons dans les journaux belges une rectification aux paroles récemment adressées par le pape à une députation de pèlerins américains. "L'Amérique—avait dit Pie IX—est le seul pays où je sois véritablement pape aux yeux du gouvernement. Dans tous les pays de l'Europe, je puis craindre de voir mes actes contrôlés ou contrecarrés par le pouvoir, tandis que l'envoie librement en Amérique des documents pontificaux sans craindre que le gouvernement s'oppose à leur publication."

"Le pape oublie la Belgique," font remarquer nos voisins.

En Belgique, en effet, pas plus qu'en Amérique, les actes du pape ne sont contrôlés ou contrecarrés par le pouvoir; la nomination et l'installation des évêques se font sans aucune intervention de l'État, et les documents pontificaux sont librement expédiés et publiés dans ce pays sans que le gouvernement songe à s'y opposer. L'article 16 de la constitution lui en refuse le droit.

—La situation se tend de plus en plus entre le gouvernement helvétique et le Vatican. La politique anti-catholique de la Prusse et du prince de Bismark est décidément adoptée par les chefs du pouvoir en Suisse.

Nos représentants en Suisse ont été invités à transmettre au ministère des affaires étrangères les détails les plus complets sur la situation politico-religieuse de la République voisine.

—Le journal le *Périgord* annonce que le 15 juin il a gelé dans les bas fonds dans le département de la Dordogne. On a vu de la glace sur les flaques d'eau.

La *Côte-d'Or* annonce, de son côté, que l'abaissement de la température est arrivé à un tel point, pendant ces derniers jours, que dans la Bourgogne il a gelé les matins des 16 et 17 dans les bas-fonds.

Ces gelées n'ont fait aucun mal, sans doute, mais elles sont un phénomène assez rare en cette saison pour être signalé.

Succès basé sur le mérite.

Les droguistes—qu'ils vendent en gros ou en détail—disent généralement qu'aucun des remèdes offerts au public américain n'a jamais, en si peu de temps, trouvé autant d'acheteurs que le Golden Medical Discovery du Dr. Pierce. On ne saurait prétendre que cette popularité soit due à une publicité plus grande que celle qui a été donnée à d'autres médicaments, car tel n'est pas le cas. L'explication du succès dont nous parlons se trouve dans les merveilleuses guérisons opérées par le Medical Discovery dans des cas de bronchites, de maux de gorge et d'affections pulmonaires; ajoutons que la science n'a encore rien inventé de semblable pour purifier le sang—propriété qui en fait un remède souverain dans les maladies de foie et celles qui proviennent du sang, telles que scrofules et maladies de la peau.

Le Medical Discovery non seulement réalise les espérances des personnes qui y ont recours, mais les surpasse de beaucoup. Ceux qui lui sont redevables de leur guérison sont des annonces vivantes. Aussi n'est-il pas étonnant que le pharmacien qui tient à plaire à sa clientèle ait toujours à leur disposition une grande quantité de ce précieux remède.

Jemp, Iowa, 5 mai 1873.

Au Dr. R. V. Pierce,

Cher monsieur—Nous vous annonçons avec plaisir que vos remèdes se sont vendus infiniment mieux que nous le pensions. Nous les considérons comme les meilleurs qu'il y ait. Tout le monde en fait l'éloge.

Sain—6t vée E. L. Smith & Co.

Décédée à l'âge de trois ans et sept mois, mercredi le 15 du courant à 5 heures 15 minutes de l'après-midi, MARIE FÉLICIE, fille de B. F. PETERS, et de MARIE FÉLICIE LAMONTHE. Le convoi partira du domicile de ses parents, No. 260 rue St-Joseph, aujourd'hui, 16 juillet, à 9 heures du soir.

Décédée, à St-Louis (Mo) le 11 juillet, à 5 heures et demie P. M. MARIE AMANDA CHEVILLON, épouse de J. P. Minot. Les amis et connaissances des familles Chevillon, Minot, Mahan, Rivère et J. M. Salvant Jr. sont respectueusement invités à assister à son enterrement jeudi 16 du courant à 4 heures P. M. aimé jeu'à sa de sa fille MARIE AMANDA MINOT, née à St-Louis le 7 juillet, décédée à la Nouvelle-Orléans le 15 à 2 heures et demie P. M. Les corps seront exposés rue Robertson 169 entre Dryades et Ursulines.

Décédée hier soir, à 9 heures, à l'âge de trente ans et quatre mois, SOPHIE EMILIE ALCIATOR, fille d'Antoine Alciator et de Julie Freyssé, son épouse. Les amis et connaissances sont priés d'assister à l'enterrement qui aura lieu aujourd'hui jeudi, à cinq heures de l'après-midi. Le convoi partira de la maison mortuaire rue St-Louis No 86, entre Royale et Passage de la Bourse.

AVIS—Société Culinaire Philanthropique—Les membres composant la dite Société sont priés d'assister aux funérailles de SOPHIE EMILIE ALCIATOR, fille du sociétaire Antoine Alciator, décédée le 15 juillet, à 9 heures P. M.

Le convoi partira de la résidence de son père, 86 rue St. Louis, aujourd'hui 16 juillet à 5 P. M.

Par ordre du Président,
A. HAUSER.

Un service funèbre sera célébré samedi, le 18 juillet à 8 1/2 du matin, à l'église Ste. Anne, pour le repos de l'âme de feue MARIE CLÉMENTINE DE POUILLY. Les amis et connaissances des familles De Pouilly, Jau[illegible] sont respectueusement invités à y assister.

16 juillet—M. Jos. Ven.

Comité Démocratique de Paroisse.

15 juillet 1874.

Les résolutions suivantes ont été adoptées à une réunion du comité de paroisse tenue le 14 juillet 1874 :

Résolu que la présence des aspirants aux emplois, aux assemblées de ward, primaires ou autres réunions politiques, dans le but de considérer l'action de ces réunions et les manœuvres pour se faire nommer, dans les conventions chargées de choisir les candidats, est un manque de respect pour tous les votants et délégués honnêtes et incompatible avec la dignité de l'emploi recherché.

Résolu que chacun des membres du comité démocratique de paroisse s'engage individuellement et personnellement à ne pas accepter de nomination du peuple s'il a à la soumettre à une convention, sauf si il n'en a aucun emploi quelconque pendant le temps que ce comité fonctionne.

E. L. BOWER, Secrétaire.

16 juillet—1 f.

Nouvelle-Orléans, 15 juillet 1874.

Quartier-général du Club Conservateur-démocratique du Cinquième Ward.—Les votants de ce ward sont notifiés qu'une assemblée aura lieu aux Nos 125 et 126 rue des Remparts, le 17 courant, à sept heures et demie P. M. à l'effet de compléter l'organisation du dit ward et s'occuper d'autres affaires importantes. Bayou tractés.

LÉON QUEYROUZE, président.
GASTON BONNAFON, secrétaire.

UNE BOITE
Donne une guérison parfaite
DE
LA FIÈVRE EN FRISSON.

Un préparatif infaillible
DE LA
FIÈVRE EN FRISSON.

PAS DE QUININE! PAS DE MERCURE! PAS D'ARSENIC!

Les PILULES du Dr BELLAMY,

C'est un NOUVEAU TRAITEMENT DE LA FIÈVRE EN FRISSON. Le remède chasse la maladie du système.

1. Il ne faut pas prendre les autres médicaments au moment de l'accès, mais les Pilules "Bellamy" se prennent tout aussi bien pendant qu'après l'accès. Prises une fois par semaine pendant la saison des fièvres en frisson, elles PRÉVIENNENT UNE ATTAQUE—ce qui est absolument tout danger à une résidence dans les districts les plus infestés.

2. La pilule "Bellamy" est également un remède souverain dans tous les cas de FIÈVRE INTERMITTENTE, de FIÈVRE RÉMITTENTE et de FIÈVRE TYPHOIDE; dans tous les cas de MIGRAINE, D'INDIGESTION et de MALADIES DE FOIE.

3. Après que tous les remèdes auront été employés en vain, après qu'a vous aurez perdu tout espoir, au dernier effort; procurez-vous une boîte des Pilules Bellamy. Le propriétaire vous garantit une guérison parfaite.

Voici, à l'appui de cette assertion, la lettre suivante, dans laquelle il est question de la guérison extraordinaire du professeur Lawrence, principal des Instituts d'Elocution de New York et de Philadelphie. Le professeur s'y exprime ainsi :

"Il y a dix ans, pendant un séjour en New Jersey, j'eus une violente fièvre en frisson. Le frisson me prenait régulièrement à dix heures; cela durait près de deux heures et était suivi d'une fièvre brûlante qui durait plus de cinq heures. Aucun remède ne pouvait la couper. Je devins si faible que je pouvais à peine traverser la chambre ou monter un escalier en moins de dix minutes. L'existence m'était un fardeau; toute nourriture me répugnait—et le moindre effort pour me sortir le goût de la contrariété. Je n'avais de remède réparateur ni le jour ni la nuit; les médicaments que les médecins avaient prescrits ne me procuraient aucun soulagement et je m'approchais rapidement de la tombe. Un jour, une dame m'engagea à acheter une boîte de pilules Bellamy. Je prenais trois de ces pilules le soir. Après deux doses je me sentis mieux, et le soir de ce jour-là, pour la première fois depuis trois mois, je dormis pendant huit heures. Le lendemain matin je me sentis encore mieux et pris trois pilules de plus. Vers dix heures, je me préparais et attendis mon frisson de tous les jours, mais il ne vint pas. Une grande joie, il ne vint pas." A une heure, après un copieux repas, j'avalai trois pilules et, le soir, trois de plus. Le lendemain matin, après une nuit de sommeil, je me levai à sept heures, parfaitement bien et quoique encore très faible, je pus jouir de ma nourriture; toute nourriture et toute boisson me paraissaient agréables. Au bout de sept jours j'étais assez fort pour faire quatre milles; j'étais radicalement guéri. Il s'est écoulé dix ans depuis lors et je n'ai jamais eu un autre accès de fièvre en frisson.

"P. LAWRENCE,
"AU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DE NEW-YORK
"5 East 14th Street."

Enfin, le propriétaire déclare qu'il garantit de guérir tous les cas de fièvre en frisson. Il n'exige aucun paiement; le malade paiera si on ne guérit pas. On ne lui demande qu'un certificat de guérison.

Prix, Une Piastre la boite.

On les trouve chez tous les Pharmaciens des États et des Territoires.

Le propriétaire les expédie par la poste en recevant le montant.

PHILIP LAWRENCE,
PROPRIÉTAIRE,
93 Bey Street, New-York.

16 juil—1 an—l. 1.

PAR consentement mutuel la raison commerciale de S. CAMBON & Cie. est dissoute de ce jour.

M. JOSEPH MAGUE reste chargé de la liquidation des affaires de la maison.

S. CAMBON,
JOS. MAGUE.

Nouvelle-Orléans, 15 juillet 1874.

JOSEPH MAGUE & Co. continueront les mêmes affaires au même local, Nos 93 & 95 rue [illegible], sous la raison sociale de JOSEPH MAGUE & CO.

14 oct—6f Nouvelle-Orléans, 15 juillet 1874.

EN DÉBARQUEMENT

Du navire TAMISE, venant de Bordeaux, et à vendre par les consignataires :

20 Boucauts vin à voile, en paletots,
5 " [illegible]
10 Barriques vin rouge, Côte de Chaires.
25 Demi Barriques de [illegible]
100 Paniers, bouteilles vides.
10 Caisses vin blanc Latour Blanche.
10 Barriques vin rouge Côte de Bourg.
25 Demi Barriques de Côte de Fronsac.
10 Barriques de Margaux.
25 Demi Barriques de [illegible]
5 Barriques de Léoville.
10 Demi Barriques de [illegible]
25 Caisses 12 bouteilles vin rouge Margaux.
[illegible]
25 Barriques [illegible] Monterrand.
[illegible] Côte de Fronsac.
25 Paniers [illegible] anisette Marie Brizard & Roger.
5 Caisses eau de vie de Dantzig
10 Caisses Kirsch E. Pernod.
25 " Marasquin Marie Brizard & Roger.
25 " Cognac d'Angers.
25 " Absinthe suisse E. Pernod.
10 " Liqueur anisette Marie Brizard & Roger.
25 Paniers champagne L. Roederer.
25 Barils vinaigre.
100 Caisses huile [illegible] à l'huile, petits pois, etc.
[illegible]
25 Balles bouchons réguliers (3,000 par balle.)
25 Caisses [illegible]

C. CAVAROC & SON,
30 rue Decatur.

EN débarquement du steamer MINNESOTA, venant de Bordeaux et à vendre par les consignés :

150 Barriques vin rouge Côtes de Chaires.
10 Caisses Chocolat Punch de Menier, [illegible]

C. CAVAROC & SON,
30 rue Decatur.

B. F. SIMMS,
Au No. 25 de la rue Natchez,
Agent des "Mississippi Mills".
ETOFFES [illegible] de printemps, [illegible]
TWEED, [illegible]
COTONS.
OSNABURGS, 8 oz.
COTON [illegible] à drap [illegible]
COUTIL [illegible]
DOMESTIC [illegible]
JEANS [illegible]
ETOFFES [illegible]
GINGAS [illegible]
FILS LAINE, [illegible]
FILS A COUDRE, 1, 2, 3. 9 juillet—1m.

Avis.

Paris, 5 juin 1874.

PAR acte passé à Paris, le 5 juin 1874, j'ai nommé M. Armand Dupré mon seul agent pour me représenter dans toutes mes affaires à la Nouvelle-Orléans, tous autres pouvoirs par moi donnés, antérieurement à cette date, sont révoqués et annulés.

J. VICTOR DUREL.

C. H. ZIMMERMANN
129......Rue du Canal......129
Agent pour les célèbres Montres "LONGINES"
Fabriquées à St-Imier, Suisse, par ERNEST FRANCILLON.
Ces excellentes montres en boîtiers or et argent à prix très raisonnables chez Zimmermann.

Demande de terre.

ON désire acheter un morceau de terre situé en pleine culture, sur la côte [illegible]

Demande.

UN père de famille, bien connu en cette ville, parlant et écrivant le français et l'anglais, [illegible]

E. F. MIOTON,
47..........RUE ROYALE..........47.

ANNONCE au [illegible] et au public, qu'il vient de recevoir son dépôt de porcelaines, cristaux, verrerie, faïence, ustensiles de ménage, etc., et qu'il est en mesure de vendre tous les articles composant son assortiment à vingt pour cent au-dessous des prix courants. De grands avantages seront offerts aux marchands de la ville et de la campagne.

Liquidation Positive.
P. MALLARD,
55 Rue Royale.

DÉSIRANT clore ses affaires pour cause de santé et devant terminer sa liquidation pour le 31 Décembre 1874, offre à sa nombreuse clientèle et au public en général son beau stock de meubles riches et ordinaires, ainsi que des riches assortiments de Glaces, de Bronzes, Pendules, Porcelaines, Cristaux et Articles de Fantaisie, Corniches, Rideaux, Étoffes pour meubles, tapis, etc., et Papier-peint, le tout au-dessous des prix de fabrique ou d'importation.

Il n'y a pas de véritable femme sans de belles dents.

Dr EUGENE E. SOUCHON,
Encoignure Bienville et Royale.

J. A. CASADAVANT, D. D. S.
CHIRURGIEN-DENTISTE.
No. 1, rue Rampart, Encoignure Canal.

Propriétés à vendre et à louer.

A Vendre.

2 MACHINES et une chaudière, une machine de la force de 20 chevaux, [illegible]

A Louer,

L'ÉTABLISSEMENT de Billards, 133 et 135 rue Gravier, bien connu sous le nom de Billard Parlor [illegible]

GEO. E. PITMANN.

A Louer,

UN magasin en brique à trois étages, avec entresol au fer, No 65 rue Decatur, à côté des Magasins [illegible] par Queyrouze & Bois. S'adresser au bureau de A. Flot, avocat, No 7 rue Royale. 29 juin—1m.

A Louer,

A la Baie-St-Louis, près de l'Avenue Nicholson.

UN joli cottage renfermant six chambres, [illegible]

N. SUARES.................M. SUARES

La Flor de los Tabacos.
Dépôt de Cigares de
F. SUARES & Bro.
FABRICANTS DE CIGARES FINS,
32 ...... Rue Gravier 32

RÉCLAMATIONS.

LES ÉTRANGERS (Français, allemands, italiens et autres) ayant des réclamations contre le gouvernement des États-Unis pour pertes subies pendant la guerre, peuvent les faire valoir [illegible]

T. C. BUSTIN,
Avocat, commissaire des États-Unis,
No. 16 de la rue Carondelet, N.O.

MORRISON & WOODWARD,

Hôtels, Restaurants, &c.

L'Hôtel de la Grand'Ile.

S'ouvrira le 6 Juin, pour la saison de 1874
C'EST LE SEUL ENDROIT DU SUD où l'on prenne les VÉRITABLES BAINS DE MER.

Prix de la pension : $50 par mois, $15 par semaine, $3 par jour. Conditions libérales pour les familles et les personnes qui passent l'été.

E. MARGOT, Propriétaire.

GRAND' ILE,
Pension Privée.

PRIX de la pension $50 par mois, $15 par semaine, $3 par jour. Conditions libérales pour les familles et les personnes qui passent l'été.

C. WILLOZ, propriétaire.

Montgomery White Sulphur Springs.

L'OUVERTURE de ce célèbre établissement aura lieu le 1er juin. [illegible]

Hotel et Restaurant
EAST PASCAGOULA.

JOS. PACTEAU.

HOTEL DE L'EUROPE,
A Biloxi.

M. BOULO prévient ses amis et le public en général qu'il vient de réparer son établissement [illegible]

Restaurant Cosmopolitain,
13 et 15....RUE ROYALE....13
Entre les rues Canal et Douane
LOUIS CHAPLAIN, Propriétaire.

ON y trouvera tout ce que le palais le plus délicat et toute espèce de vins de choix. [illegible]

F. Laborde,
NÉGOCIANT-COMMISSIONNAIRE,
IMPORTATEUR DE VINS, EAUX-DE-VIE, ETC. ETC.
No. 23, rue Bienville.

AUX
personnes qui font des Excursions.

DES billets d'excursion de dimanche sur le chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, de Mobile et de Texas, pour Biloxi, aller et retour, [illegible]

URBAIN RAMSEY.

Billets d'excursion (aller et retour)
POUR LES
SOURCES DE LA VIRGINIE,
via Louisville.

C. P. ATMORE.

A la Renommée des Sirops.
93..........Decatur..........93
NOUVELLE-ORLEANS.

Grande réduction de prix. Sirop au jus de fruits garantis.

GROSEILLE,
FRAMBOISE,
FRAISE,
LIMON
ORGEAT
VANILLE
ANANAS,
SALSEPAREILLE

VINAIGRES FRAMBOISES, ETC., ETC.

Banque d'Épargne des Citoyens,
GRUNEWALD HALL.
No. 22 rue Baronne.
J. L. GUBERNATOR, Président.
M. BENNER, caissier.

ANT. CARRIÈRE, O. CARRIÈRE, E. L. CARRIÈRE

A. Carrière & Co.,
NÉGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES,
IMPORTATEURS DE VINS, EAUX-DE-VIE &c. &c.
No. 43, rue Vieille-Levée.

REÇOIVENT régulièrement : Vins en barriques et en caisses, ordinaires et fins. Porto, Sherry, huiles d'olives.

Chaudières à Sucre du Tennessee
De la célèbre Usine de Tennessee.

APPARTENANT à MM. WOODS, YEATMAN & CO.—

E. F. LAVILLEBEUVRE,

Consulat de France.
AVIS MENSUEL—JUILLET 1874.

[illegible]

DONATIEN AUGUSTIN,
Register in Bankruptcy.

Vins, Liqueurs, Provisions, &c.

AUGUSTE COUTURIE,
9 - - - - Rue St.-Louis - - - - 9

Seul Agent pour la vente des
Champagne Chs. Heidsieck & Co.,
Cognac d'Eug. Grégoire & Co.,
Genièvre de Boutman & Co., Double Ancre.

BALSAMIQUE des PYRÉNÉES
LIQUEUR HYGIÉNIQUE
(approuvée des médecins)
LAURENT LACASSAGNE,
(AGENT.)

QUEYROUZE & BOIS,
MARCHANDS EN GROS DE
GROCERIES, VINS, LIQUEURS
et
Toutes sortes de Produits de l'Ouest,
Aux Magasins Bloss,
Coin Vieille-Levée et Bienville,

BITTER DES ARABES
Hygiénique Perfectionné.

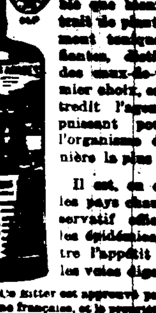

Ce produit, aussi agréable que bienfaisant, extrait de plantes éminemment toniques et vivifiantes, distillées avec des eaux-de-vie de premier choix, est sans contredit l'agent le plus puissant pour régler l'organisme de la manière la plus immédiate.

Il est, en outre, dans les pays chauds, un préservatif efficace contre les épidémies, fait renaître l'appétit et dégage les voies digestives.

N. B. — Ce Bitter est approuvé par l'Académie de Médecine française, [illegible]

ASSURANCE SUR LA VIE
New York Life Insurance Company
(ÉTABLI EN 1845.)

PUREMENT MUTUELLE.

TOUTES LES POLICES SONT MAINTENUES.

FEMMES ET DES ENFANTS.

TONTINE

COPES & OGDEN,
Agents-Généraux,
44..........RUE CARONDELET..........44

DIRECTION LOCALE.

MÉDECINS-EXAMINATEURS

THE LABORING HOMESTEAD and Co-Operative Association of Louisiana.

OFFICIERS :
ARISTIDE GERARD......Président
EMILE DEBUYS......Vice-Président
DUBUCLET MALPHEN......Secrétaire
HENRI LAUVE......Trésorier

BUREAU DES DIRECTEURS :

COMITÉS :

BUREAU DE L'ASSOCIATION :

A. Billet & Co.,

FONT savoir au public qu'ils ACHÈTENT à MEUBLES neufs et de seconde main. [illegible]

HALL'S VEGETABLE SICILIAN HAIR RENEWER.

RÉNOVATEUR
VÉGÉTAL SICILIEN
—DE—
HALL,
POUR LES CHEVEUX.

CHAQUE année augmente la popularité de cette excellente préparation pour les cheveux— [illegible] AUX CHEVEUX GRIS [illegible] MEILLEURE PRÉPARATION.

PRIX UNE PIASTRE.

TEINTURE DE BUCKINGHAM
POUR LES FAVORIS.

Fabriqué par R. P. HALL & Co.,
NASHUA, N. H.

Tirage de Loterie de l'État de Louisiane.
POUR LE 15 JUILLET—CLASSE No 166.

LIBRES.

Louisiana Savings Bank
—AND—
Safe Deposit Company.
Au No. 51 de la rue du Camp.
CAPITAL..........$300,000

The Freedman's Savings & Trust Co.
CAISSE D'ÉPARGNES.
No 132, Rue du Canal,

ERNEST GABAUD,
Fabricant de Chaussures à Vis,

PIERRE PAVIA
Fabricant de Chaussures à vis.
PREMIÈRE FABRIQUE DU SUD.

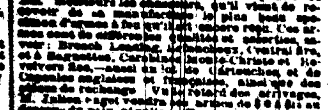

Avis aux amateurs de chasse.

M. JULIEN BAGET prévient le public et amateurs [illegible]

$10.000 de récompense

A LA PERSONNE [illegible]

MARCHANDISES SÈCHES
POUR DU COMPTANT

C. Jaubert & Co.

CLAIRVOYANCE,

Compagnie d'Assurance
TEUTONIA,
DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
Bureaux, No. 111, de la rue Gravier.